

— 11 —

Les fiancés Jacques Cornaly & Bastienne  
 Trebeden, tous deux de Pleudaniel ayant été fait par trois  
 fois proclamation de bans sans opposition ny  
 civil à l'église paroissiale dudit Pleudaniel par trois  
 dimanches & fête consécutifs à l'endroit du prône, et  
 mis en liberté par monsieur le Curé. J'ay conséquemment fait  
 un contrat de mariage par lequel de présents entre  
 ledit Cornaly, aagé de dix-neuf ans & six mois & ledit Trebeden  
 âgé de vingt ans, mais de l'âge de Justice, par la Cou-  
 duciale de cinquante de vingt & six sous de bre, 672 par  
 avoir de son parent signé par quatre officiers, l'un  
 ay épousé, Comint le mariage. Et donne l'absolution  
 nuptiale. Suivent la forme de du premier & de l'église  
 pendant le sacrifice & l'amille de trait de me, & bre  
 avec ay mil six cent quatre vingt deux & dix sous de  
 Pierre Cornaly père du fiancé, Jaque le Coustigne  
 Le gournid de l'ancien de Bretoire avec plusieurs autres  
 qui ne signent. *Pierre Rolland*  
*R. de Pleudaniel*

Jaque fils de l'ancien de Francois planta & Thaine

## Informations liées à l'image.

Cote : 5 Mi 489  
 Lieu : Pleudaniel  
 Période : 1686 - 1702

## Commentaire.

Mariage de Jacques CORNALY et de Bastienne TREBEDEN le 13 novembre 1692 à Pleudaniel.